

2. Gouvernance

Présentation des principes et organes de gouvernance de la MPRO.

Organisation générale

La méthodologie de projets (MPRO) est celle proposée par le Centre informatique pour la gestion des projets IT à l'UNIL. Afin de lui permettre d'évoluer de manière cohérente et concertée auprès de ses principaux bénéficiaires, une organisation spécifique a été mise en place intégrant différentes personnes de ce service.

Bureau des projets (CoPMO)

Le bureau des projets est représenté par le Comité du Project Management Office (CoPMO). Il a notamment pour mission d'identifier les besoins en termes d'évolution de la MPRO et de coordonner et suivre le cas échéant les initiatives lancées par le CoMPRO.

Membres

Le CoPMO est composé:

- D'un membre de la direction du Centre informatique
- Du ou de la responsable du Pôle Projets IT
- Du ou de la responsable PMO IT

Ces membres font partie de l'organisation permanente du Centre informatique.

Fréquence

Le CoPMO se réunit de manière hebdomadaire, de sorte à pouvoir traiter de manière proactive toutes les problématiques remontées par les utilisateurs et utilisatrices de la MPRO.

Comité de consultation (CoMPRO)

Le Comité MPRO (CoMPRO) forme un comité de consultation qui représente les bénéficiaires de la MPRO. Il a pour mission générale d'identifier les besoins, de proposer et de prioriser les évolutions visant l'amélioration de la MPRO. Il a pour principales tâches de:

- Représenter sa division sur les sujets en lien avec la MPRO
- Se tenir informé sur les évolutions de la MPRO, le cas échéant y être formé ou en être utilisateur
- Proposer des évolutions de la MPRO basées sur ses retours d'expérience et ceux de sa division
- Prioriser les demandes d'évolution de la MPRO soumises au comité
- Contribuer à la réalisation des demandes d'évolution de la MPRO qui auront été priorisées, incluant la mise à jour de la documentation pour validation/publication sur le wiki
- Agir en tant qu'ambassadeur·rice de la MPRO auprès des membres de sa division

Membres

Il est composé à minima d'un membre de chaque division du Centre informatique, à savoir:

- D'un·e représentant·e de la Division DSM
- D'un·e représentant·e de la Division DSSH
- D'un·e représentant·e de la Division DI
- D'un·e représentant·e du Groupe Projets IT

Ces membres sont désignés pour une année, renouvelable selon une procédure laissée libre à chaque division concernée. Chaque membre est par principe un·e chef·e de projet ou de mission, et donc est utilisateur·trice de la MPRO.

Fréquence

Le CoMPRO est convoqué en principe trois fois l'an : en septembre/octobre, en février/mars et en juin/juillet. Ces convocations sont fixes et indépendantes des réalisations des demandes d'évolution de la MPRO.